

Communiqué de presse

Antenne de prévention des Impayés de Loyers à la Maison de la Justice et du Droit de Forbach

L'ADIL 57, en collaboration avec le Conseil Départemental de l'Accès au Droit de la Moselle et la Maison de la Justice et du Droit de Forbach, accueillera les locataires et les bailleurs pour les guider dans leurs démarches.

En tant qu'antenne de prévention des impayés de loyers et des expulsions, l'ADIL de la Moselle se tiendra gratuitement à la disposition des locataires et des propriétaires bailleurs pour délivrer des informations et expliquer

- les solutions amiables et judiciaires permettant l'apurement de la dette locative,
- le contenu du commandement de payer et de la décision de justice et les conséquences,
- les dernières étapes de la procédure d'expulsion...

Sur ces questions, la Conseillère Juriste accueillera les locataires et les bailleurs dans les locaux de la **MJD de Forbach** au 8 avenue de l'Europe - 57600 Forbach **sur rendez-vous au 03 87 88 66 66.**

La première permanence aura lieu le 30 mai 2017 de 10h à 12h30 et de 14h à 16h30.

Les autres permanences auront lieu le 4^{ème} jeudi du mois de 10h à 12h30 et de 14h à 16h30 les

22 juin 2017

27 juillet 2017

28 septembre 2017

26 octobre 2017

23 novembre 2017

Contact : 03 87 50 02 60 ou contact@adil57.fr

Consulter les dépliants et la rubrique « Prévenir et faire face à un impayé de loyer, réagir dès le premier incident ! » sur le site www.adil57.org

L'ADIL réunit l'État, les collectivités locales, Action Logement, des organismes d'intérêt général, des professionnels publics et privés concourant au logement et des représentants des usagers.

Agréée par l'État, l'ADIL s'appuie sur le centre de ressources de l'ANIL (Agence nationale pour l'information sur le logement) et offre un conseil complet, neutre et gratuit sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales concernant votre logement.